



L'huissier ne veut pas me restituer des fonds

...

Par isa31, le 28/12/2007 à 14:06

Bonjour,
mon mari a été victime de dégradation de son véhicule, la personne a été arrêtée et c'est passé au tribunal. Le jugement a conclu qu'il devait recevoir 2800 euros de dommages et intérêts. A la suite de cela, nous avons contacté un huissier pour récupérer cette somme. Nous avons fait un chèque de 150 euros à l'ouverture du dossier en juillet. En novembre l'avocat de la partie adverse a envoyé un chèque de 2800 euros à l'huissier. La personne s'occupant de notre dossier nous a dit qu'il fallait 3 semaines de délais avant le déblocage des fonds. Mon mari est donc repassé à l'étude au bout de 3 semaines et la secrétaire lui a dit que l'huissier n'était pas là pour signer le chèque et que le montant n'était plus de 2800 euros mais 2500 car il y avait des frais. Elle lui a assuré d'envoyer le chèque la semaine suivante. Aujourd'hui j'appelle car cela fait une semaine de plus et on me dit que ce n'est pas 3 semaines mais 6 semaines pour débloquer les fonds ... QUE DEVONS-NOUS FAIRE pour récupérer ce chèque dans sa totalité ??? quel recours pouvons-nous avoir ? on nous dit toujours que l'huissier n'est pas là pour signer le chèque.